

-----  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
-----

Séance ordinaire du 14 décembre 2023  
-----

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 33**

-----

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Michel-sur-Orge, légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sophie RIGAULT, Maire.

**N°2023-323**

**Présents :**

**Objet : Convention avec  
le Centre  
Interdépartemental de  
Gestion relative à la  
mise à disposition d'un  
assistant social**

Mme Sophie RIGAULT, Maire,  
Mesdames et Messieurs Roselyne DACOURY-TABLEY, Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Maria MENICACCI-FERRAIN, Nicolas de BOISHUE, Guy PREAUX, Florine EKOUE,

Mesdames et Messieurs Denis NOIROT-DUVAL, Nordine AOUNALLAH, Mehdi GLEYO-KESRAOUI, Joseph DELPIC, José CASTICO OLIVEIRA, Michelle RONZANI, Denis ARCILE, Bernadette BENOIT-GUYOD, Thierry JULLIEN, Christian PICCOLO, Isabelle CATRAIN, Denis BERTON, Bertrand GRANADO, Jean-Louis BERLAND, Fatima KHOBEIZI, conseillers municipaux.

**Absents excusés et représentés :**

M. Dominique TAFFIN, procuration à Mme Sophie RIGAULT  
Mme Carole COUTON, procuration à Mme Roselyne DACOURY-TABLEY  
Mme Isabelle OUDARD, procuration à M. Georges GOURGUES  
M. Philippe LEFEBVRE, procuration à Muriel MOSNAT  
Mme Nathalie FOURMANN, procuration à Mme Maria MENICACCI-FERRAIN  
M. Xavier PASSERI, procuration à M. Nicolas de BOISHUE  
Mme Virginie CAPDEBOSQ, procuration à M. Guy PREAUX  
Mme Mireille ROBERT, procuration à Mme Florine EKOUE  
M. Patrick LEVEAU, procuration à M. Denis NOIROT-DUVAL  
M. Abou NIANG, procuration à M. Jean-Louis BERLAND

**Secrétaire :**

Madame Roselyne DACOURY-TABLEY

**2023-323 : CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN ASSISTANT SOCIAL**

Dossier suivi par la Direction des Ressources humaines

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L452-42 ;

**VU** le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

**CONSIDERANT** la nécessité de bénéficier d'interventions d'un assistant social afin de renforcer l'accompagnement des agents communaux rencontrant des difficultés économiques, sociales ou familiales ;

**Après avoir délibéré à l'unanimité ;**

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un assistant sociale au bénéfice du personnel de la ville et tous les documents y afférent.

**DIT** que les crédits nécessaires seront ouverts au budget pour s'acquitter de la prestation de mise à disposition.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 14 décembre 2023

Le Secrétaire  
  
Roselyne DACOURY-TABLEY

Le Maire,  
  
Sophie RIGAULT

Publication en ligne le : 03 janvier 2024